

Compte rendu de la séance du conseil municipal 25 janvier 2021

Nombre de conseillers :

En exercice :	39
Présents :	36
Excusé :	1
Non excusés :	2

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le VINGT CINQ JANVIER, à DIX-HUIT HEURES , les membres du conseil municipal de la ville de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 19 janvier 2021 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et sous la présidence de monsieur Gilles BORD, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. GHOZELANE - Mme SHORT FERJULE - M. OUMARI -
Mme PHONGPRIXA - M. TASD'HOMME - Mme PIOT - M. BECQUART -
Mme DANY - M. HOUEMOND - Mme GINEYS - M. ROUSSEAU -
Maires adjoints.

M. GANDRILLE - M. TABUY - M. NZIMBU - Mme DEMARIA -
Mme LA SPINA - M. MOUILLOT - Mme TREZENTOS OLIVEIRA -
M. ALCAZAR - Mme FERNANDES - Mme DE ALMEIDA LACERDA -
Mme COQUERELLE - Mme CHAULIAGUET - M. BOURDELET -
M. BACHELEY - Mme VENTURINI - M. FRISSON - M. SITA -
Mme ANANTHARAJAH - Mme AMBROSINI - Mme HEUCLIN - M. NOVAIS -
Mme MARTIN - Mme MER - M. DUMONT - Conseillers municipaux.

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Mme PERRIER.

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) : M. FINANCE - Mme COUESNON.

POUVOIRS : Mme PERRIER à M. TASD'HOMME

SECRETAIRE DE SEANCE : Sara SHORT FERJULE

Le compte rendu de la séance du 15 décembre 2020, n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Bord présente ensuite la liste des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

- 09.12.2020 Convention de mise à disposition du terrain synthétique en faveur de la section sportive scolaire de football du collège Jean Moulin pour les séances d'entraînement les lundis et jeudis de 16h00 à 18h00.
- 15.12.2020 Contrat passé avec le groupement TP 2000 à Pontault-Combault (77340) et ALPHA TP à Brie Comte Robert (77170) pour des travaux ponctuels de voirie. Accord cadre de travaux d'un montant maximum annuel de 600 000 € HT pour une période d'un an à compter de sa notification reconductible trois fois.
- 29.12.2020 Convention de mise à disposition à titre gratuit de créneaux horaires au sein d'un local collectif résidentiel mutualisé au profit de l'association Savitalayam pour un local d'une superficie de 80 m² situé 83 rue des Prés Saint Martin et ce jusqu'au 30 juin 2021.
- 29.12.2020 Convention de mise à disposition à titre gratuit de créneaux horaires au sein d'un local collectif résidentiel mutualisé au profit de APFEEF (Asociacion de familias de emigrantes en France) pour un local d'une superficie de 80 m² situé 83 rue des Prés Saint Martin et ce jusqu'au 30 juin 2021.
- 29.12.2020 Convention de mise à disposition à titre gratuit de créneaux horaires au sein d'un local collectif résidentiel mutualisé au profit de l'Association culturelle franco-arabe pour un local d'une superficie de 80 m² situé 83 rue des Prés Saint Martin et ce jusqu'au 30 juin 2021.
- 29.12.2020 Convention de mise à disposition à titre gratuit de créneaux horaires au sein d'un local collectif résidentiel mutualisé au profit de l'association R.E.N.A.R.D (Rassemblement pour l'étude de la nature et l'aménagement de Roissy et son district) pour un local d'une superficie de 80 m² situé 83 rue des Prés Saint Martin et ce jusqu'au 30 juin 2021.
- 29.12.2020 Convention de mise à disposition à titre gratuit un local d'une superficie de 50 m² situé 87 rue des Prés Saint Martin au profit du Cercle généalogique de Pontault-Combault et de l'association Pour la protection du patrimoine de Pontault-Combault jusqu'au 31 décembre 2021.
- 29.12.2020 Convention de mise à disposition à titre gratuit au profit de l'association La Boite à emploi d'un local situé 38 rue de l'Orme au Charron d'une superficie de 36 m² jusqu'au 31 décembre 2021.
- 29.12.2020 Convention de mise à disposition à titre gratuit au profit de l'association Les Panais de Pontault d'une partie du pavillon de 43 m² situé 108 avenue du Général de Gaulle jusqu'au 31 décembre 2021.
- 29.12.2020 Convention de mise à disposition à titre gratuit au profit de l'association Les restaurants du cœur d'un local situé 45 avenue des Marguerites d'une superficie de 327 m² jusqu'au 31 décembre 2021.
- 31.12.2020 Contrat passé avec la société RECRE'ACTION à Serris (77700) pour la réalisation d'une aire de jeux des Fougères d'un montant de 74.588,76 € TTC. La durée des travaux prévue est de 8 semaines.

- 31.12.2020 Contrat passé avec la société RECRE'ACTION à Serris (77700) pour la réalisation d'une structure de fitness au square Lafayette d'un montant de 29 309,46 € TTC. La durée des travaux prévue est de 7 semaines.
- 31.12.2020 Contrat passé avec la société RECRE'ACTION à Serris (77700) pour la réalisation d'une structure de fitness à l'aire de jeux des Fougères d'un montant de 9 484,90 € TTC. La durée des travaux prévue est de 8 semaines.
- 31.12.2020 Convention de mise à disposition à titre gratuit au profit de l'association Radio Chiapas d'un local situé 129 avenue de la République d'une superficie de 19 m² jusqu'au 31 décembre 2021.
- 04.01.2021 Contrat passé avec la société AUDIT-ASSURANCES situé à Courbevoie (92400) d'un montant de 5 280 € TTC pour une assistance complète jusqu'à la passation des nouveaux marchés publics d'assurance à effet du 1er janvier 2022.
- 09.01.2021 Refus de médiation – Affaire Christian Brousse contre la commune de Pontault-Combault.
- 12.01.2021 Convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle Catherine Hubscher située 107 avenue de la République d'une superficie de 60 m² à Pôle Emploi tous les vendredis du 15 janvier au 5 mars 2021.

Le Conseil municipal,

1 Rapport égalité femmes-hommes

Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du rapport 2020 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

2 Vote du débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport d'orientation budgétaire 2021

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **DECIDE** d'acter la tenue du débat d'orientation budgétaire 2021 au vu d'un rapport conformément aux obligations réglementaires.

3 Contrat régional d'aménagement - Demande de subvention

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le programme des opérations suivantes :

1. Réhabilitation de l'école Pablo Neruda (transformation en école primaire) et de son restaurant scolaire pour 3 654 077 € HT,
2. Travaux de confortement de l'Eglise Saint Denis pour 250 000 € HT,

pour un montant total des travaux de 3 904 077 € HT ;

- **DECIDE** de programmer ces opérations pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé à la délibération ;

- S'ENGAGE

- Sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération,
- Sur le plan de financement annexé à la délibération,
- Sur une participation minimale du montant total du contrat selon les dispositions légales en vigueur,
- Sur la maîtrise foncière et/ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat,
- Sur la fourniture des éléments nécessaires à la présentation à la Commission permanente du Conseil régional,
- A assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat,
- A ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission permanente du Conseil régional et, pour chacune des opérations inscrites au programme, de la convention de réalisation correspondant,
- A maintenir la destination des équipements à cette opération financée pour au moins 10 ans,
- A mentionner la participation de la Région Ile-de-France et d'apposer leur logotype dans toute action de communication ;

- **SOLLICITE** madame la présidente du Conseil régional d'Ile-de-France pour l'attribution d'une subvention de 1 000 000 € conformément au règlement du contrat d'aménagement régional ;

- **AUTORISE** le maire à signer le contrat d'aménagement régional et à accomplir tout acte nécessaire à l'obtention de la subvention sollicitée.

4 Demande de subvention auprès du Conseil régional d'Ile-de-France pour la réalisation d'espaces verts aménagés pour la pratique sportive

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à solliciter une subvention auprès du Conseil régional d'Ile-de-France dans le cadre des travaux d'aménagements ci-dessous et à signer les documents y afférent.

- 1) Le premier projet se situe square Lafayette, le long d'une allée piétonne permettant le footing. Il est prévu une aire de fitness sur une surface de 40 m² pour adolescents et adultes, équipée de trois éléments posés sur un sol souple.
- 2) Le deuxième projet rue des Fougères, se situe dans un quartier pavillonnaire. L'espace aménagé de 119 m² aura pour vocation d'être un lieu de partage pour des utilisateurs variés grâce à la mise à disposition de jeux d'enfants pour différents âges et d'un jeu pour personnes à mobilité réduite.

Le coût total des travaux se monterait donc à 98 484 € HT, soit 118 180 € TTC.

5 Demande de subvention dans le cadre du Plan Vélo 77 auprès du département de Seine-et-Marne

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le projet de travaux de réaménagement de la rue Jean Moulin, intégrant une liaison douce, qui fait l'objet de la demande de subvention au titre du Plan Vélo 77 ainsi que le plan de financement prévisionnel ci-après :

Montant H.T.	Dépenses	Recettes
Coût des travaux	1 078 444,01 €	
Subvention Plan Vélo 77 sollicitée		250 000,00 €
Fonds propres ville		828 444,01 €
Total	1 078 444,01 €	1 078 444,01 €

- **DECIDE** de solliciter le soutien financier du Conseil départemental de Seine-et-Marne ;
- **AUTORISE** le maire à signer tous documents afférents à cette demande.

6 Accord visant à assurer la continuité de certains services publics en cas de grève

Après en avoir délibéré,

Par 34 VOIX POUR

Par 3 VOIX CONTRE (Mme HEUCLIN, M. NOVAIS, Mme MARTIN)

- **APPROUVE** les dispositions d'organisation du travail en cas de grève annexées à la délibération ;
- **AUTORISE** le maire à prendre toute mesure nécessaire pour son application.

7 Lignes directrices de gestion - avancement de grade

Après en avoir délibéré,

Par 34 VOIX POUR

Par 2 VOIX CONTRE (Mme HEUCLIN, M. NOVAIS)

Par 1 ABSTENTION (Mme MARTIN)

- **DECIDE** de mettre en place le dispositif de ratio « promus-promouvables » pour les avancements de grade ;
- **FIXE** un ratio unique applicable à l'ensemble des cadres d'emploi : 60 % ;
- **DIT** que la sélection des agents à inscrire sur un tableau d'avancement sera effectuée à partir des critères suivants :
 - Réussite à un examen professionnel,
 - Eligibilité du poste à l'avancement de grade,
 - Manière de servir,
 - Effort de formation,
 - Absentéisme,
 - Avis du chef de service,
 - Sanction disciplinaire.

8 Convention avec le Centre de gestion de Seine-et-Marne dans le cadre de la mission d'inspection de la santé et de la sécurité au travail

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention relative à la mission d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail au titre de l'année 2021 du Centre de gestion de la fonction publique de Seine-et-Marne ;
- **AUTORISE** le maire à signer ledit document et ses éventuels avenants ;
- **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

9 Convention avec l'Inspection de l'Education nationale relative à la mise en œuvre d'interventions d'éducation à l'environnement et au développement durable dans le cadre scolaire

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à signer la convention à passer avec l'Inspection de l'Education nationale de Pontault-Combault, représentée par madame Raffard, inspectrice de l'Education nationale pour des interventions d'éducation à l'environnement et au développement durable qui s'adressent aux élèves des écoles élémentaires de Pontault-Combault. Cette convention sera renouvelée tacitement après une rencontre bilan/perspectives à chaque rentrée.

10 Avenants aux conventions d'objectifs et de financements liant la ville de Pontault-Combault à la Caf de Seine-et-Marne

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à signer avec la Caf de Seine-et-Marne les 11 avenants aux conventions d'objectifs et de financements annexés à la délibération.

11 Demandes de subventions dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) au titre du Plan de relance

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** les deux projets de travaux ainsi que les plans de financement prévisionnels ci-dessous :

Travaux de déconstruction et reconstruction du Pont de la rue Lucien Brunet

Montant H.T.	Dépenses	Recettes
Coût des travaux	613 340,00 €	
Subvention DSIL – Plan de Relance sollicitée		490 672,00 €
Fonds propres ville		122 668,00 €
Total	613 340,00 €	613 340,00 €

Montant H.T.	Dépenses	Recettes
Coût des travaux	555 000,00 €	
Subvention DSIL – Plan de Relance sollicitée		111 000,00 €
Subvention CAR (région IDF) sollicitée		125 000,00 €
Fonds propres ville		319 000,00 €
Total	555 000,00 €	555 000,00 €

- **AUTORISE** le maire à solliciter le soutien de l'Etat et de la préfecture de Seine-et-Marne et à signer les documents afférents à ces demandes.

12 Cession de la parcelle communale cadastrée section D n° 2423 à Seqens - désaffectation par anticipation du bien

Après en avoir délibéré,

Par 32 VOIX POUR

Par 2 VOIX CONTRE (Mme MER, M. DUMONT)

Par 3 ABSTENTIONS (Mme HEUCLIN, M. NOVAIS, Mme MARTIN)

- **DECIDE** dès ce jour la désaffectation du bien, en application de l'article L. 3112-4 du Code général de la propriété des personnes publiques compte tenu du fait que le service public concerné doit être déplacé dans un autre local de la collectivité au plus tard le 1^{er} septembre 2021, la présente décision se justifiant par la nécessité de maintenir la continuité dudit service public. Laquelle désaffectation permettra de constater le déclassement du local objet de la cession antérieurement à la réalisation de la vente. La désaffectation devra être constatée par un rapport de la Police municipale ;

- **AUTORISE** le maire à régulariser une promesse authentique de vente sous la condition suspensive expresse spécifiant que la promesse de vente deviendra caduque dans l'hypothèse où un motif tiré de la continuité des services publics ou de la protection des libertés auxquels le domaine en cause est affecté, imposerait le maintien dans le domaine public sans indemnité à l'exception des dépenses engagées par l'acquéreur et qui pourraient profiter à la commune. Précision étant faite que les frais relatifs au dépôt du permis de construire ne sont pas compris dans les dépenses pouvant profiter à la commune ;

- **AUTORISE** le maire à signer l'acte authentique de vente, une fois la désaffectation matérialisée et le déclassement prononcé, ainsi que l'ensemble des pièces s'y rapportant. Le rédacteur de l'acte authentique sera librement choisi par l'acquéreur. Toutefois, le Conseil mandate Maître Maxime Boher-Lignon à l'effet de l'assister dans cette cession. L'ensemble des frais afférents à cette cession sera à la charge de l'acquéreur ;

- **AUTORISE** l'acquéreur à déposer un permis de construire sur l'assiette foncière comprenant la parcelle cadastrée section D n° 2423.

13 Convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à signer la convention et le cahier des charges de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente avec Enedis et EDF S.A.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h.


Gilles Bord
Maire de Pontault-Combault

